

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019**

### **PARTICIPATION BULLETIN MUNICIPAL**

Le conseil municipal fixe la participation publicitaire au tarif de 120 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'édition du bulletin municipal ainsi qu'à l'encaissement des sommes correspondant au titre de la publicité dans celui-ci.

### **SUBVENTIONS**

Après délibération, une subvention de 1000 € est accordée à l'Association des Anciens Combattants pour les années 2018 et 2019.

Une subvention est également accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis d'un montant de 500 €, subvention destinée à la stérilisation des chats.

### **SUBVENTIONS D'ETAT DETR 2019**

Plusieurs dossiers sont présentés :

- rénovation et amélioration des façades du local technique et associatif communal situé dans le hameau du bourg. Le montant estimatif des travaux est à 18 518,78 € H.T. La subvention pouvant être accordée est de 25 %
- mise en place d'un mini réseau de chaleur à énergie bois sur l'ensemble scolaire, bâtiments techniques et salle polyvalente de la commune. Le montant estimatif des travaux est de 19 480,83 € H.T. La subvention pouvant être accordée est de 35 %.

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer une demande de dotation DETR au titre de l'année 2019 pour ces travaux, de valider le plan de financement et d'autoriser de signer tous les documents afférents à cette demande.

### **SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Un dossier pour l'amélioration de l'accès à la mairie et agence postale communale ainsi que la création d'un parking jouxtant ce bâtiment est présenté. Le montant estimatif des travaux est de  
20 255,35 € H.T.

La subvention pouvant être accordée est de 30 %.

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer cette demande auprès de la Région au titre de l'année 2019, de valider le plan de financement et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.